



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

### Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

#### **Nombre de membres :**

En exercice : **68**  
Qui ont pris part à la délibération : 30  
Dont pouvoirs : 8  
Date de la convocation : 27 mars 2024  
Date d'affichage : 27 mars 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril, à 19h34,** le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Jean HALLAIS à Champs-sur-Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**. Le quorum n'étant pas atteint lors de la réunion du 27 mars 2024 suite à convocation faite le 13 mars 2024, une deuxième convocation a été faite le 27 mars, pour réunion le 3 avril 2024.

#### **Étaient présents : 22**

Mme NGUYEN Khanh, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine, Mme DEVILLARD Joelle, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, M. CURUTCHET François, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth, M. CHEVALIER Luc, M. PILGRAIN Hervé, Mme GREGOIRE Natacha, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

#### **Étaient absents excusés : 17**

Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RIBAILLE Catherine, Mme BOISSOT Colette, Mme SAUNIER Nicole, M. LASMIER Robert, Mme TOMAS Elodie, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, M. ROBERT Claude, Mme COURET Ghyslaine, M. MONSCOURT Philippe, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme RICHARDSON Esther, M. COCHEZ Jean-Luc.

#### **Étaient absents non excusés : 29**

Mme RODRIGUES Fatima, Mme BORIES Régine, Mme HAM Lavie, M. VIN Mouttabi, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme RIOJA Virginia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme LECOLLE Sandrine, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme MAAH Monique, M. VERAX Jérôme, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

#### **Procurations : 8**

Mme RIBAILLE Catherine en faveur de Mme GREGOIRE NATACHA, Mme BOISSOT Colette en faveur de M. Luc CHEVALIER, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. ROBERT Claude en faveur de M. CURUTCHET François, Mme COURET Ghyslaine en faveur de Mme DESCROIX Patricia, M. BEGUE Gérard en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme RICHARDSON Esther en faveur de M. PILGRAIN Hervé,

**Secrétaire de séance :** Mme NGUYEN Khanh

## **DELIBERATION N°SI-DEL-2024-15 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN MULTISPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION POUR LES ASSOCIATIONS DE SPORTS HANDI ET ADAPTES**

Monsieur le Président expose :

Le territoire connaît un accroissement de population et donc parallèlement un accroissement des pratiques sportives. Or cela se fait au détriment des associations de sports « handi et adaptés », ces associations ayant beaucoup de mal à obtenir des créneaux horaires sur les infrastructures existantes.

Depuis 2022 le SICPRH a rencontré notamment des associations de sports adaptés pour discuter de la création d'un terrain multisport répondant aux besoins des personnes handicapées, le SICPRH a travaillé sur le dossier et sur les différents aspects tant financiers que techniques.

Le SICPRH a le projet en cours de réalisation de création d'un terrain multisports de 24 X12 m (288 m<sup>2</sup>) avec en plus une piste d'athlétisme sur une surface totale de 770 m<sup>2</sup>.

En proposant une structure d'activité sportive, l'objectif est de développer la pratique sportive des personnes handicapées dans un cadre sécurisée et sécurisant. Des associations de sports adaptés ayant montré leur intérêt pour l'utilisation du terrain multisports, il est proposé de le mettre à disposition par la signature d'une « convention de mise à disposition le terrain de sports ».

Cette mise à disposition permettra à l'association d'exercer ses activités et de contribuer au développement de la connaissance et la pratique des sports adaptés sur le terrain multisports durant les créneaux d'occupation accordés.

Compte tenu de la vocation du SICPRH en faveur des personnes handicapées, la mise à disposition de l'équipement sera accordée à titre gracieux.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

**VU** l'article L.2122-21-1° du CGCT disposant que le Président sous le contrôle du Comité Syndical se doit de conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits

**VU** l'avis favorable du Bureau du SICPRH du 13 mars 2024,

**Après en avoir délibéré,**

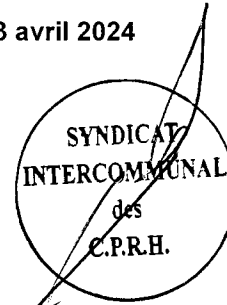
**Le Comité Syndical décide :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention à signer avec toute association sportive en faveur du handicap
- **D'APPROUVER** le règlement d'utilisation
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre signer tout document afférent

**VOTANTS : 30**  
**POUR : 30**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**Ainsi fait et délibéré en séance du 3 avril 2024**

**Le Président**  
**Luc CHEVALIER**



Annexes : Convention type  
Règlement d'utilisation

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.